

# Énoncé de valeurs *des conseillères et conseillers budgétaires*

## *Compétence*

Le conseiller budgétaire possède une formation adéquate et des compétences à jour qui lui permettent d'analyser avec empathie et professionnalisme la situation financière d'une personne en tenant compte de son environnement (social, familial, etc.).

## *Indépendance*

Le conseiller budgétaire s'assure de travailler dans l'intérêt de la personne qui consulte ; pour ce faire, il préserve son indépendance vis-à-vis des institutions et des personnes concernées par la situation financière de la personne.

## *Respect*

Le conseiller budgétaire manifeste de la considération à l'égard des personnes qui le consultent. Le respect implique une attitude d'empathie, d'écoute, d'ouverture et de transparence; c'est aussi reconnaître l'autonomie de la personne et sa capacité à évoluer, s'abstenir de porter des jugements de valeur et préserver la confidentialité des renseignements personnels.

## *Engagement*

Dans une approche intégrée, le conseiller budgétaire est aussi un acteur de changement social. Il reconnaît que la situation individuelle de la personne qui consulte peut s'inscrire dans une problématique plus globale; il prend ainsi en compte les enjeux sociaux, politiques et économiques nécessitant une intervention collective et visant une plus grande justice sociale.